



PROVINCE DE QUÉBEC  
RÉGIE DE SÉCURITÉ INCENDIE  
ET CIVILE HAUTES-LAURENTIDES

# AVIS PUBLIC

## Séance extraordinaire

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, directeur général et trésorier de la Régie de sécurité incendie et civile Hautes-Laurentides (RSICHL), en vertu de l'article 597 du *Code municipal du Québec* et suivant le règlement 2024-02 portant sur les règles de régie interne et des procédures d'assemblée du Conseil d'administration de la Régie de sécurité incendie et civile Hautes Laurentides, celui-ci tiendra une séance extraordinaire le :

- Mercredi 25 février 2026 à 10 :00

La séance extraordinaire aura lieu au sous-sol du bureau de la Régie de sécurité incendie et civile Hautes-Laurentides, située au 133, rue St-Joseph, Lac-des-Écorces.

Donné à Lac-des-Écorces, ce 13<sup>e</sup> jour du mois de février 2026.

Le directeur général et trésorier,

Simon Lagacé